

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fonction publique de la Polynésie française: organisation de trois concours de catégorie C en juillet

Le Ministère de l'Éducation, et de la Modernisation de l'administration, en charge du numérique, et la DGRH (Direction générale des ressources humaines) organisent, les 21, 22 et 27 juillet 2022, trois concours de catégorie C de la fonction publique de la Polynésie française.

Ces concours sont accessibles aux candidats titulaires du brevet, du CAP ou du BEP.

Les trois concours programmés sont les suivants :

- Recrutement de 132 adjoints administratifs ;
- Recrutement de 49 secrétaires médicaux ;
- Recrutement de 75 agents techniques.

Les trois concours seront organisés à Tahiti, mais aussi dans des centres d'examen déconcentrés :

- aux îles Sous-le-Vent, à Uturoa, à Raiatea ;
- aux îles Marquises, à Nuku Hiva et Hiva Oa ;
- aux îles Australes, à Tubuai et Rapa.

Chaque concours fera l'objet de deux épreuves, un questionnaire à choix multiple et une épreuve liée à la technicité du cadre d'emplois, d'une durée de deux heures chacune.

Des personnes ayant le statut de travailleurs reconnus handicapés (TRH) sont inscrites à ces trois concours. Pour chacun de ces concours, les candidats TRH ont leur temps de composition majoré d'un tiers et disposent de salles dédiées pour composer.

Nombre total d'inscrits aux différents concours:

a. Concours d'adjoints administratifs :

	TAHITI	RAIATEA	NUKU HIVA	HIVA OA	TUBUAI	RAPA	TOTAL
EXTERNE	4 158	310	117	40	58		4 683
INTERNE	227	23	4		1	1	256
TOTAL	4 385	333	121	40	59	1	4 939

b. Concours de secrétaires médicaux :

	TAHITI	RAIATEA	NUKU HIVA	HIVA OA	TUBUAI	RAPA	TOTAL
EXTERNE	1 744	168	104		27		2 043

c. Concours d'agents techniques :

	TAHITI	RAIATEA	NUKU HIVA	HIVA OA	TUBUAI	RAPA	TOTAL
EXTERNE	1 684	190	110	5	26	0	2 015
INTERNE	223	32	7	0	10	2	274
TOTAL	1 907	222	117	5	36	2	2 289

Au total, 9 271 personnes sont inscrites pour les 3 concours. Dans une démarche d'égalité et de proximité pour les candidats, de nombreux centres d'examen seront ouverts sur l'île de Tahiti et 5 centres d'examen sont prévus dans 3 archipels différents, notamment, dans l'archipel des Australes, pour la première fois, sur l'île de Rapa.

Nature des épreuves :

Chaque cadre d'emploi fait l'objet de deux épreuves d'admissibilité.

La première étant un questionnaire à choix multiple portant sur la culture générale, le français (grammaire, orthographe, conjugaison) et les institutions de la Polynésie française et uniquement pour les candidats au concours d'agent techniques, les mathématiques.

La deuxième épreuve étant une épreuve plus en lien avec le cadre d'emploi :

a. Concours d'adjoints administratifs :

Pour les candidats en **externe** : Deux exercices à partir de cas pratiques dont la mise en forme d'un document à soumettre à la signature du supérieur hiérarchique et un exercice de comptabilité.

Pour les candidats en **interne** : La rédaction, à partir de documents, d'un projet de lettre administrative à soumettre à la signature du supérieur hiérarchique

b. Concours de secrétaires médicaux :

Deux exercices à partir de cas pratiques dont la mise en forme d'un document à soumettre à la signature du supérieur hiérarchique et la définition d'acronymes de termes médicaux.

c. Concours d'agents techniques :

Pour les candidats en **externe** : Un questionnaire à choix multiple portant sur les fondamentaux dans l'un des domaines choisis par le candidat au moment de son inscription :

- bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux ;
- espaces naturels et verts ;
- mécanique et électromécanique ;
- restauration ;
- environnement et hygiène ;
- communication et spectacle ;
- logistique et sécurité ;
- conduite de véhicule.

Pour les candidats en **interne** : Un cas pratique consistant en la résolution de manière écrite d'un ou plusieurs problèmes dans l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de son inscription, sans possibilité de modification ultérieure (durée : 2 heures, coefficient : 4) :

- bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux ;
- espaces naturels et verts ;
- mécanique et électromécanique ;
- restauration ;
- environnement et hygiène ;
- communication et spectacle ;
- logistique et sécurité ;
- conduite de véhicule.

Enfin d'une épreuve d'admission consistant en un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, sa motivation et sa connaissance générale de la Polynésie française ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et sa capacité à servir dans une collectivité territoriale.

Pour les candidats qui ont fait le choix de l'épreuve facultative : Un entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission.

Répartition du nombre de poste à pourvoir par archipels

a. Concours d'adjoints administratifs : 166 postes au total

	Australes	Marquises	Iles du Vent	Iles sous le Vent
Externe	3	7	130	6
Interne	1		19	
Total	4	7	149	6

b. Concours de secrétaires médicaux : 49 postes

	Australes	Marquises	Iles du Vent	Iles sous le Vent
Externe			49	
Total			49	

c. Concours d'agents techniques : 75 postes

	Australes	Marquises	Iles du Vent	Iles sous le Vent
Externe	2	5	54	8
Interne		1	3	2
Total	2	6	57	10

Suite du process de recrutement

A l'issue de ces journées d'épreuves et des corrections des copies, un jury se réunira dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 2022 pour établir la liste des candidats qui seront retenus pour le passage des épreuves d'admission.

Cette épreuve d'admission consistera en un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, sa motivation et sa connaissance générale de la Polynésie française ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et sa capacité à servir dans une collectivité territoriale.

Pour les candidats qui ont fait le choix de l'épreuve facultative : Un entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission.

Enfin le jury se réunira une dernière fois pour établir la liste des lauréats, qui seront alors invités à faire leur choix d'affectation lors du forum d'affectation.